Colloque CLIA 2025

“Si les enfants sont les adultes de demain…”

Discours introductif
par Anne Marion de Cayeux

CLIA
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUDITEURS D'ENFANTS

Contexte

“Les enfants sont les adultes de demain”

Le 20 novembre 2025, à l’occasion de la Journée internationale des droits de l’enfant, CLIA a organisé à Paris, en partenariat avec l’Institut du droit de la famille et du patrimoine (IDFP) et la Faculté de droit de l’Université Catholique de Lille, un colloque international consacré à un enjeu central : l’audition des enfants.

Intitulée « **L’audition des enfants : en questions, en réponses et en actions** », cette journée avait pour ambition de croiser les regards, les pratiques et les expériences autour de la parole de l’enfant, de son recueil, de sa portée et des conditions nécessaires à son effectivité. Magistrats, avocats, universitaires, médiateurs, professionnels de l’enfance, auditeurs d’enfants, étudiants et adolescents y ont contribué, dans une approche à la fois juridique, éthique, pratique et profondément humaine.

Le programme s’est articulé autour de plusieurs temps forts : une réflexion sur la place de l’enfant dans sa famille et sur les conditions de son audition, des échanges autour des propositions formulées par les enfants et les adolescents eux-mêmes pour être mieux écoutés, un éclairage comparé sur les pratiques québécoises, une table ronde consacrée à la protection de l’enfance, ainsi qu’une conclusion ouverte sur les perspectives d’action à venir.

Contexte

“Les enfants sont les adultes de demain”

Tout au long de la journée, le colloque a cherché à faire dialoguer les principes de droit, les réalités de terrain et la parole directe des enfants. C’est dans ce cadre qu’Anne Marion de Cayeux a prononcé le discours d’ouverture du colloque, intitulé « Les enfants sont les adultes de demain ». À partir de cette formule souvent répétée, elle en propose un renversement critique, pour interroger la place réellement accordée aux enfants dans notre société et rappeler qu’ils ne sont pas seulement des adultes en devenir, mais bien des sujets de droit au présent.

Discours d'ouverture Colloque CLIA 2025

Anne Marion de Cayeux entre en scène avec un déambulateur, surprenant l'auditoire. Et voici ce qu'elle dit.

Je m'entraîne ! Oui, je sais, vous ne vous attendiez pas exactement à ça pour un colloque international dans l'élégante Maison du Barreau à Paris. Mais **j'ai eu une prise de conscience l'autre jour en me brossant les dents**.

C'était après avoir été interviewée par Stéphanie d'Esclaibes pour le podcast génial « Les adultes de demain » - podcast qui, par un heureux hasard est publié aujourd'hui même ! 📅

Je ne sais pas si vous savez, mais en fait, on a plein d'idées et plein de prises de conscience quand on se brosse les dents. C'est un moment où notre corps est occupé à une activité automatique, et du coup, l'esprit est libre de voguer, loin des contraintes et des injonctions.

Dieu merci il n'y avait personne pour me dire « Tu traînes ! Allez allez, au lit !! ».

Cela m'aurait gâché un moment tout à fait agréable. Quand on y songe, on a cette petite brosse. **tchic tchic tchic** , la mousse, l'odeur du dentifrice, on se regarde dans le miroir, on fait des grimaces. Et il y a la fluidité de la pensée.

Donc cette prise de conscience c'était il y a quelques mois déjà - car cela fait quelque mois que je pense souvent à ce colloque en me brossant les dents. Et mon esprit vagabondant, comme un enfant libre, créatif, heureux,...

BIM ! **Prise de conscience**. La brosse à dent stoppée net et les yeux grands ouverts, deux pensées se sont entrechoquées.

La première a consisté à me trouver catapultée **à 5 ans,** avec cette sensation d'un véritable trou aspirant, dans **une impression d'inexistence** totale que je croyais devoir à ma nullité fondamentale, et qui d'un coup d'un seul, faisait un bond à 180°, **est allée se loger dans le regard que les adultes posaient sur moi.**

Si les enfants sont les adultes de demain, c'est simple : ils n'existent pas !!

La deuxième est arrivée en carambolage, immédiatement après, me clouant littéralement sur place !

Si les enfants sont les adultes de demain, c'est simple : moi, je suis la vieille de demain !!!

Et je peux vous dire qu'à 54 ans, mon miroir (celui qui était devant moi pendant l'épiphanie du brossage de dents) commence à me le faire sacrément remarquer !

Oui, parce que malgré la pléthore de podcasts féministes qui veulent nous faire croire que la vie d'une femme commence à 50 ans, mon miroir lui, n'a pas fait la révolution patriarcale !

Devant le miroir, observant mes rides, cheveux blancs et ma peau légèrement moins tonique, une voix intérieure a ajouté : ***« si les enfants sont des êtres en construction, toi, tu es littéralement « un être en destruction !! »***

"AAAhhh ! **"**

Donc, je me suis dit, « Sois adulte ! prépare-toi ! ».
D'abord, manger liquide. On force bien les enfants à manger des brocolis et des épinards pour leur apprendre à aimer ça, alors je crois qu'il faut que je m'habitue tout de suite aux biscottes et à la soupe sans sel.

Ensuite, porter un dentier, au moins la nuit et le matin avant de partir travailler, et parfois je me parle toute seule avec pour vérifier qu'on pourra encore me comprendre.

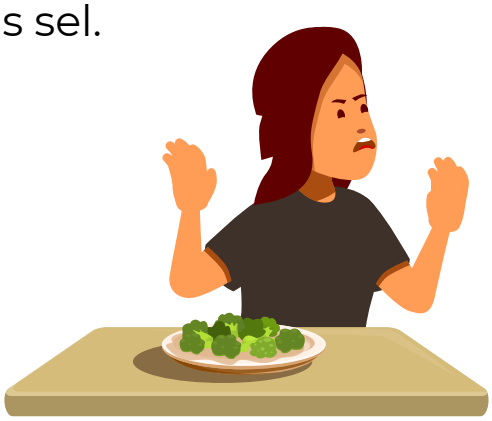

Notamment quand on recueillera mon consentement pour la maison de retraite « ***et puis v'veux pas la tutelle ve veux dépenser mon argent comme ve veux !*** ».

Troisièmement, le déambulateur : 2 h par jour pour commencer. Pour fini, je m'entraîne à prendre des objets et à boire en tremblant. (*Je prends un verre et bois en tremblant*). Et, on a pensé à vous ! Pour vous aider, pour le déjeuner on vous a concocté un buffet avec nourriture molle et sans sel.

Parce que, attention ! **Quand on sera vieux, qui va s'occuper de nous ? Les adultes de demain ! Mais s'ils vivent comme nous on vit aujourd'hui, ils n'en auront jamais le temps !!**

Les enfants n'ont déjà pas de temps à leur âge de profiter de tout et de rien tellement on leur demande d'apprendre, de travailler et d'aller se coucher, pendant que nous nous affairons en tant que vaillants adultes à travailler pour pouvoir consommer des objets périssables et des voyages en avion....

Alors une fois adulte est-ce qu'ils auront assez de conscience, voire des « épiphanies de brosse à dents », pour ouvrir des espaces vitaux pour s'occuper de leurs parents grabataires ?

Est-ce qu'ils n'auront pas plutôt envie de se venger de la planète qu'on leur laisse et de nos attitudes condescendantes et de notre complexe de supériorité ?

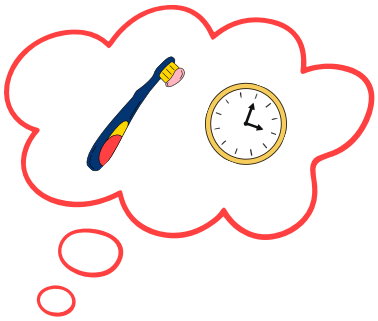

Troisième prise de conscience : on doit changer maintenant.

Et c'est d'autant plus important qu'**à la différence des enfants, les « *personnes vulnérables* »,** à elles (c'est-à-dire nous dans assez peu de temps), **on leur a laissé le consentement !** Vous ne comprenez pas ?

C'est ma consœur Marie-Hélène responsable de la commission des majeurs vulnérables au Barreau de Paris, qui me l'a appris après qu'elle nous ait approchées Fadéla Houari et moi-même en nous disant « on veut aussi un dispositif et une formation d'auditeurs amiables pour les majeurs protégés pour recueillir leur parole, parce que c'est la même chose ».

Sur le moment, cela m'a vexée et je lui ai dit « mais Marie-Hélène, les enfants ne sont pas gâteux !! ». Et puis, j'ai compris !

C'était au cours d'**une épiphanie de la chaussette !**

Les articles 415 et 428 du Code Civil encadrent strictement l'instauration des mesures d'incapacité et posent l'obligation que les personnes concernées (les futurs incapables) ...

Puissent exprimer leur volonté (en vue de la tutelle, curatelle, habilitation familiale ou toute mesure les concernant), après que leur a été données toutes informations utiles à cette expression.

La Commission Consultative des droits humains dans son avis du 16 avril 2015 sur le **« *consentement des personnes vulnérables* »** recommande que s'instaure, je cite,

« en amont de l'expression du consentement des personnes à la tutelle, curatelle etc., un dialogue entre l'autorité qui propose la mesure et la personne dont le consentement est recherché (les personnes âgées ou handicapées), cette personne étant accompagnée si nécessaire de la ou des personnes de son choix ».

Vous aurez observé **le glissement sémantique** entre la « **volonté** » de la personne âgée prévue par le Code civil et son « **consentement** » demandé par la CCDH, glissement qui me semble protecteur. Car le consentement est une décision

alors que la volonté est un projet.

Le consentement c'est un acte alors que la volonté c'est un sentiment.

Ce progrès lexical contraste avec le flou artistique législatif sur la modalité de son recueil, dont les textes ne disent rien, et nommée par le CNDH « dialogue ».

Un peu vague, non ?

Eh bien ce qui a été prévu pour les enfants, c'est pire…
La sémantique de la volonté n'est pas le consentement mais **le « droit de participation »**. J'ai observé que systématiquement, lors des débats ou réflexions sur l'exercice de ce fameux droit de participation des enfants, on s'empresse de dire **« ah mais il ne faut pas qu'ils décident » !**

Même les enfants le disent, je l'ai vu lors des ateliers en CM2 ! Ce qui montre qu'à 9 ans ils ont déjà parfaitement intériorisé leur soi-disant incapacité à prendre des décisions.

Et la modalité pratique de la participation s'appelle **une « audition », ce qui manifeste bien le fait que l'enfant et l'adulte ne sont pas censés dialoguer mais que l'enfant parle seul** à une personne qui l'écoute ou plus souvent, qui l'interroge.

Soi-dit en passant, vu la propension des adultes à recouvrir les paroles des enfants de seaux de moralisations, injonctions et jugements, il vaut peut-être mieux que l'enfant soit seul à s'exprimer.

Encore faut-il que l'adulte lui pose les bonnes questions !

Et là, en enfilant mes chaussettes, s'est produite ma troisième épiphanie :

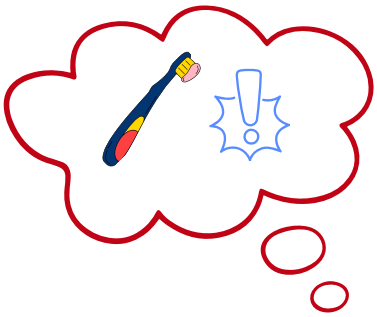

« Le droit de participation est au consentement ce que la correctionnalisation est à la poursuite des crimes sexuels ».

C'est-à-dire, un droit dégradé. Parce qu'au même titre que nous ne sommes pas censés poursuivre les crimes sexuels devant le Tribunal Correctionnel, est-il admissible que l'enfant ne dispose pas du consentement mais seulement d'un droit de « participation » dont les contours, le poids et procédures ne sont pas définis par la loi ?

Je sais, ça fait drôle, quand on réalise que dans notre droit, en France, **pays des Lumières**, les enfants n'ont pas le droit au consentement. Mais en fait, c'est logique, puisque les Lumières reposent sur la glorification de la rationalité. A tel point que...

les femmes n'étaient pas citoyennes ni autonomes, et que la Nation s'arrogeait le droit à la colonisation et à l'esclavage, considérant les non-blancs comme des bêtes.

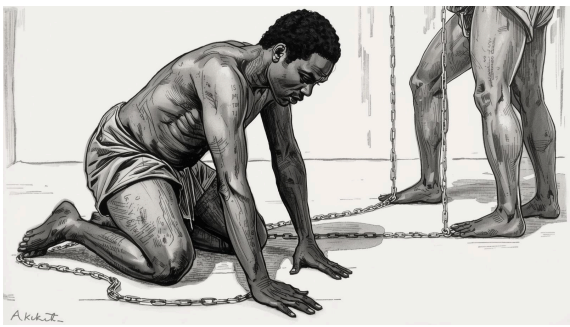

D'ailleurs, je ne sais pas si l'homme blanc a vraiment changé, si l'on considère le fait que **sur les 300 personnes** qui assistent **à ce colloque, on compte 25 hommes**, dont 11 invités, 6 intervenants, 4 étudiants - et d'ailleurs c'est fou mais en comptant j'ai vu que sur ces 25 hommes, 5 s'appellent **Florian** !

C’est incroyable non ? J’ai médité là-dessus, et je me suis dit « Peut-être que c’est parce que Florian veut dire fleur, c’est-à-dire jeune pousse ? ».

Je sais… on n’a pas le temps de ce genre de non-information aujourd’hui car le programme est très dense, les timings serrés, et que vous êtes pressés d’écouter les expertes et experts, mais quand même : **il n’y a pas de raison que les enfants aient le monopole de la curiosité voire de l’émerveillement n’est-ce pas ?**

Tout ça, ça veut dire qu'on a quand même plutôt intérêt à prêter attention aux enfants d'aujourd'hui adultes de demain pour qu'ils s'occupent bien de nous quand on sera vieux, sans être parqués dans des EPHAD moroses et forcés à l'incontinence **parce qu'ils n'auront pas le temps de nous emmener aux toilettes !**

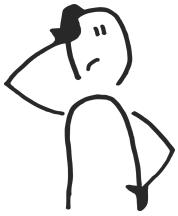

Intervention des enfants : Dune Viossat et Ylan Yamo

Dune Viossat 10 ans lève le bras et s'exclame « ***Moi aussi je voudrais parler !!*** ». Elle se lève et monte sur la scène

Je la regarde étonnée et lui dis « *Excuse-moi jeune fille mais on n'a pas le temps !* « . Ylan Yamo 13 ans se lève, et en montant sur scène dit « ***Eh mais vous pourriez la laisser s'exprimer elle a le droit !*** ».

Je les regarde interloquée et dis à Dune, "*Ok mais fais vite alors, on n'a pas que ça à faire ! Dune va derrière la tribune qui est plus grande qu'elle.* "

Je lui dis « *Euh on ne te voit pas là !* ». Je mets alors le déambulateur devant la scène et le recouvre d'un drap doré. Dune se tient derrière le déambulateur transformé en tribune pour enfants.

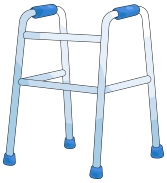

Dune parle : “*J'ai un truc à dire moi. C'est vrai, c'est faux. C'est vrai parce que on va devenir forcément adulte, c'est inévitable.*

Mais en fait après ***c'est pas une vie ça,*** *moi j'ai envie de m'amuser. Mais heureusement pour moi, moi je moi j'ai ma mère et n'est pas du tout sérieuse.*

Et j'imagine que j'ai d'autres parents qui sont comme ça mais malheureusement je connais des personnes, des fois ***les parents ils sont un peu stricts.***

Est-ce que tu es un adulte de demain toi ?
Bah bah non, c’est pas vrai. En fait si, je vais devenir adulte mais pas encore. Moi ***j'ai que 10 ans. Pour moi être adulte c'est 18 / 20 ans.*** *Voilà. OK.”*

Ylan parle : “*Pour l'instant on est considérés comme rien* ***c'est demain qu'on sera adultes donc utiles.***

On a un peu l'impression d'entendre que notre avis compte mais seulement quand on sera plus grand. ***On se sent invisibilisés.***

Ça laisse entendre que l'avenir dépend seulement de nous alors qu'il dépend aussi ***des choix des adultes d'aujourd'hui politiques économiques écologiques...***

C'est un peu réducteur car même à une plus petite échelle on peut agir dès maintenant comme par exemple les élèves membres du Conseils de Vie Lycéenne, les jeunes qui adhèrent à des associations comme le secours populaire." (Ylan a lu un texte écrit par Laura et Raphaëlle, lycéennes).

(Anne Marion de CAYEUX reprend)

Alors, vraiment, je pense qu'il faut quand même qu'on s'intéresse aux deux bouts de la chaîne.

Et qu'on sorte un petit peu de cette histoire de société où **seul l'adulte finalement compte parce qu'il a le pouvoir.**

Enfin, une infime minorité d'adultes ont le pouvoir sur le reste de l'humanité qui s'attache à avoir le courage d'être raisonnable et de gagner sa vie **entre deux burn outs.**

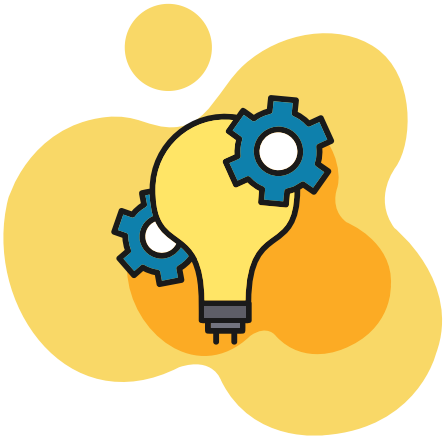

Pour ouvrir un espace aux enfants, il n'y a pas 36 solutions. Il y en a 4.

Premièrement, admettre que **nous ne savons pas le faire, que nous n'avons pas le temps de le faire**, et que nous ne sommes **pas capables de le faire** à cause de notre empathie et de notre propre vie émotionnelle

qui fait qu'on ne peut pas être bienveillant et patient avec un enfant qui crie qui pleure qui tempête qui s'oppose et qui met du désordre, alors qu'on est nous-mêmes surchargés.

La première solution c'est donc de se regarder dans le miroir.

(Si vous vous brossez les dents vous en aurez probablement un devant vous)

Deuxièmement, admettre que nous avons le **devoir d'ouvrir des espaces en poussant les murs, c'est-à-dire d'alléger nos emplois du temps et ceux des enfants et d'instaurer des procédures et moments ritualisés d'écoute des enfants.**

La deuxième solution c'est l'audition amiable et son cadre.

Troisièmement, admettre que nous avons **besoin d'aide, à savoir qu'un tiers compétent, disponible, souriant, à l'écoute, neutre, nous aide à écouter la parole des enfants après qu'elle a pu être correctement recueillie.**

Tout le monde peut être auditeur, **à condition de suivre une formation qui permette d'opérer ce changement de regard, d'écoute, de méthodes et de posture**. Les policiers et gendarmes commencent à le faire grâce à la formation. Toutes professions ayant à écouter les enfants devraient intégrer à leurs cursus ces formations au stade initial et continu.

La troisième solution, c'est l'auditeur d'enfants formé par un diplôme spécifique.

Quatrièmement, **s'entraîner à faire des choses inutiles non rentables et merveilleuses 5 minutes par jour.** Méditer, chanter, faire l'andouille, lire un poème à haute voix, regarder par la fenêtre... **Et partager** ses découvertes avec un autre enfant, qu'il ait moins de 18 ans ou qu'il soit logé dans un corps d'adulte.

La quatrième solution, c'est l'esprit de l'enfance.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, jeunes filles et jeunes gens, les enfants, je vous souhaite un excellent colloque.

On commence à marcher et Dune me demande en montrant le déambulateur : « Je peux essayer ? ». Elle plie le drap, me le donne et essaye. Elle dit « Oh la la c'est pas facile ! ». Ilan dit « c'est plus écolo mais moins rigolo qu'une chaise roulante électrique !! ».

On part en file indienne, Dune en tête marchant comme un funambule les bras levés et les pieds alignés l'un devant l'autre ; Ilan porte de déambulateur et saute à cloche pied, je met la cape autour de mon cou et le fais voler dans mon dos comme superwoman.

Anne Marion de Cayeux

Avocate, médiatrice, Auditrice d’enfants

Anne Marion de Cayeux est avocate au Barreau de Paris depuis 1998, spécialisée en droit de la famille, des personnes et du patrimoine. Après une première partie de carrière en tant qu'avocate d'affaires, elle choisit en 2008 de se consacrer entièrement au droit de la famille. Elle intervient dans des dossiers sensibles – séparations, successions, parentalité, protection des personnes vulnérables – où elle met en œuvre des processus juridiques rigoureux au service d'un dialogue respectueux entre les personnes. Elle a fondé le cabinet EREINE AVOCATS.

Formée à la médiation, au droit collaboratif et aux modes amiables de résolution des différends, elle devient médiatrice familiale DE en 2009. Convaincue de la nécessité d'intégrer pleinement la parole de l'enfant dans les processus décisionnels, elle est à l'initiative du développement du rôle d'auditeur amiable d'enfants et co-dirige depuis 2021 avec le Professeur Blandine MALLEVAEY le Diplôme Universitaire d'Auditeur d'Enfants au sein de la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille, en partenariat avec l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine.

Anne Marion de Cayeux est également la fondatrice et présidente de l'Association Internationale des Auditeurs d'Enfants (CLIA), qui promet l'effectivité du droit de l'enfant à être entendu, notamment à travers la reconnaissance et la structuration de l'audition extrajudiciaire. Très investie dans la formation et la recherche, elle enseigne notamment à l'École de Formation du Barreau de Paris, et à la Faculté de Droit de Lille.

Par son expertise, son engagement éthique et son approche transversale du droit, Anne Marion de Cayeux œuvre pour une justice familiale plus responsable, plus équitable et centrée sur les besoins réels des enfants et des familles.

Elle a rédigé le 1er ouvrage de référence “L’Audition amiable des enfants” publié en 2025 aux Editions Codecivelle.